

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 18 août 2020 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents messieurs les conseillers suivants :

Robert Auclair Normand Morin André Rainville
Pierre Brien Absente : Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil et au public présent dans la salle.

20.08.1

Ouverture de la séance ordinaire du 18 août 2020

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

20.08.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2020

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 18 août 2020.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2020.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2020.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.

6. AVIS DE MOTION

- 6.1 Règlement sur la gestion contractuelle.
- 6.2 Règlement sur la délégation de pouvoirs et suivi budgétaire.

7. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 7.1 Adoption des comptes à payer pour juillet 2020.
- 7.2 Coûts supplémentaires – services professionnels – Eastern.
- 7.3 Acceptation provisoire – Gince et Papineau.
- 7.4 Subvention – Ateliers porte-clés.
- 7.5 Subvention – Rabaska Waterloo.
- 7.6 Location de glace à ville de Bromont.
- 7.7 Aide financière – Espace Boho.
- 7.8 Branchement génératrice – Station Fulford.

8. ADJUDICATION DE CONTRAT

- 8.1 Laboratoires – Émissaire pluviaux – Plage.
- 8.2 Renouvellement d'équipement nautique – Sécurité – Uma.

- 8.3 Renouvellement d'équipement nautique – Sécurité – Moteur.
- 8.4 Renouvellement d'équipement nautique – Sécurité – Remorque.
- 8.5 Étude hydrogéologique préliminaire - Parc industriel Horizon.
- 9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 Gratuité permis pour bassins de bio-rétention.
 - 9.2 PIIA – Toiture 4384 rue Foster.
 - 9.3 PIIA – 899 rue Western.
 - 9.4 PIIA - 5470 rue Foster.
 - 9.5 PIIA – Enseigne - 5151 rue Foster.
 - 9.6 PIIA – 5159 rue Foster – Comptable.
 - 9.7 PIIA – rue de l'Escaut – lots 6 373 966 et 6 373 967.
 - 9.8 PIIA – rue de l'Escaut – lots 6 373 995 et 6 373 996.
 - 9.9 PIIA – Construction rue Foster – Morin.
 - 9.10 PIIA – Construction parc industriel Horizon.
 - 9.11 PIIA – 6 rue St-Patrick.
- 10. **SERVICE DU GREFFE**
 - 10.1 Résolution amendée – Règlement 18-909.
 - 10.2 Ventes pour taxes.
 - 10.3 Adoption du budget révisé – TAPN.
 - 10.4 Modification de la politique de subventions aux loisirs.
- 11. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 Signature des protocoles 4 et 5 de la convention collective.
 - 11.2 Nomination au comité environnement.
 - 11.3 Embauche à l'aréna – poste temporaire temps-plein.
 - 11.4 Embauche journalier classe B – de nuit – permanent temps-plein.
- 12. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 12.1 Reconnaissance d'organismes – Volet III.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

13. VARIA

14. LEVÉE DE LA SÉANCE du 18 août 2020.

15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 15 septembre 2020 À 19 HEURES.

Adopté

20.08.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour.
- Aucune intervention.

20.08.4

Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2020

Il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 juillet 2020
tel que présenté.

20.08.5

Dépôt de documents

20.08.5.1

Dépôt des procès-verbaux du CCU.

20.08.6 **Avis de motion**

20.08.6.1 **20-921 Projet de règlement sur la gestion contractuelle.**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur André Rainville que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 20-921, Règlement sur la gestion contractuelle.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par monsieur Rainville, membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.08.6.2 **20-922 Projet de règlement sur la délégation de pouvoirs et suivi budgétaire.**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur André Rainville que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 20-922, Règlement sur la délégation de pouvoirs et le suivi budgétaire.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par monsieur Rainville, membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.08.7 **Finance et administration**

20.08.7.1 **Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie durant le mois de juillet 2020;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2020 et en autorise le paiement.

Adopté

20.08.7.2 **Coûts supplémentaires – services professionnels – réfection d'Eastern et partie de St-Joseph.**

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2017 la Ville a accordé le mandat de services professionnels des rues Eastern et St-Joseph à Consultant SM lequel opère maintenant sous la raison sociale FNX INOV;

ATTENDU QUE Lors des travaux des rues Eastern et St-Joseph, les montants accordés pour la surveillance de chantier, les visites et le contrôle des matériaux ont été dépassés.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,
accepte de payer le montant excédentaire de 4 679.48 \$, taxes
incluses, pour les coûts supplémentaires des services professionnels
de la réfection des rues Eastern et St-Joseph.

Adopté

20.08.7.3

Acceptation provisoire – Gince et Papineau.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution
passée le 12 mai 2020, avait mandaté la
compagnie Eurovia inc. afin d'effectuer les travaux
de pavage des rues Gince et Papineau pour un
montant de 87 738.57 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le projet de réfection des rues Gince et Papineau
est dûment achevé selon les conditions du contrat
et en conformité avec les documents de
soumission à la satisfaction de la Ville de
Waterloo, exception faite des malfaçons et/ou des
ouvrages inachevés qui pourraient se présenter
avant la délivrance de la certification de réception
définitive des ouvrages;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont conformes à l'usage auquel ils
sont destinés et acceptés aux fins de gestion de
l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,
autorise le paiement d'une retenue de 5% à Eurovia inc. au montant
de 4 078.86 \$ taxes incluses, montant qui sera facturé au promoteur.

Adopté

20.08.7.4

Ateliers Porte-clés.

ATTENDU QUE Le projet Ateliers Porte-clés s'adresse aux élèves
du premier cycle du primaire de l'école Orée-des-
Cantons, qui manquent de soutien à la maison et
qui ne bénéficient pas de conditions adéquates
pour favoriser leurs apprentissages et qui ne font
pas leurs devoirs ou éprouvent des difficultés à les
faire ou sont à risque d'échec;

ATTENDU QUE Le projet Ateliers Porte-clés permet de développer
l'implication des parents afin de soutenir leur
enfant, de les outiller face aux devoirs et leçons,
d'améliorer leur capacité d'encadrement et leur
redonner confiance quant à leurs capacités
parentales;

ATTENDU QUE Ce projet, mis sur pied en 2013, porte visiblement ses fruits auprès de la population ciblée et que la Ville est partenaire depuis les premiers jours dudit projet;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a une politique familiale et des aînés dont l'un des objectifs est de soutenir la réussite éducative et qu'une des actions de cet objectif est de financer différents projets de réussite éducative et de prévention du décrochage scolaire;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil poursuit l'aide apportée au projet Ateliers Porte-clés en versant à la Maison des familles Granby et régions un montant de 10 000 \$ par année, pour les trois années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 pour un montant total de 30 000 \$.

Adopté

20.08.7.5

Subvention Rabaska Waterloo.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE La demande présentée est la suivante :

- Rabaska Waterloo	:	1 500 \$
--------------------	---	----------

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le versement d'un montant de 1 500 \$ à l'organisme Rabaska Waterloo.

Adopté

20.08.7.6

Location de glace à Bromont.

ATTENDU QUE L'aréna de Bromont doit retarder à octobre 2020 son ouverture en raison d'un bris d'équipement ;

ATTENDU QUE La Ville de Bromont a fait la demande à la Ville de Waterloo pour que Bromont sur glace, l'organisme responsable du patin artistique à Bromont puisse faire de la location de glace;

ATTENDU QUE Cette situation est temporaire et que la Ville de Waterloo veut offrir un coup de main à la Ville de Bromont afin d'entretenir une relation de bon voisinage;

ATTENDU QUE Le minimum facturé au règlement de tarification de la Ville de Waterloo pour la location de la glace est de 130 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le tarif de 130 \$ l'heure, plus taxes, pour la location de la glace, selon les disponibilités et ce, jusqu'à ce que l'aréna de Bromont puisse opérer normalement.

Adopté

20.08.7.7

Aide financière – Espace BOHO.

ATTENDU QUE L'entreprise Espace BOHO, a déposé une demande d'aide financière satisfaisante qui vise l'implantation de son entreprise au 5211 rue Foster, à Waterloo;

ATTENDU QUE Le projet de l'entreprise est admissible à l'aide financière en vertu de la Politique d'investissement en développement économique et entrepreneuriale dans le volet 1 : *Développement d'une entreprise, 5.1 Démarrage ou implantation d'une entreprise;*

ATTENDU QUE Le projet peut être admissible à une bonification de 5% pour l'implantation dans un local vacant commercial et 5% pour la diversification des activités économiques;

ATTENDU QUE L'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipale (c. C-47.1)* permet au conseil d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accorde une aide financière de 10 000 \$, plus les bonifications financières accordées, à même la réserve financière prévue à cette fin, à l'entreprise Espace Boho suivant les critères d'admissibilité, les modalités et les conditions de la Politique IDÉE ainsi que du volet spécifique ci-haut mentionné.

L'entreprise devra aussi procéder à l'ouverture de son entreprise en 2020. Ledit montant d'aide financière sera octroyé en deux versements, soit la moitié après la date d'ouverture officielle, et l'autre moitié après 6 mois d'opération.

Adopté

20.08.7.8

Branchement génératrice Fulford.

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 11 février 2020 le Conseil a autorisé l'achat d'une génératrice pour faire fonctionner les pompes d'eaux usées de la station de pompage Fulford;

ATTENDU QUE Le branchement et les modifications des installations électriques n'étaient pas inclus dans la vente de Groupe Faguy;

ATTENDU QUE La Ville avait mandaté FL Électrique pour en faire l'installation;

ATTENDU QUE Les fonds de cette installation avait été budgétés au règlement d'emprunt Parapluie 2019.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte de payer à FL Électrique un montant de 10 461.01 \$, taxes incluses, pour l'installation du groupe électrogène fermé à la station de pompage Fulford.

Adopté

20.08.8

Adjudication de contrat

20.08.8.1

Contrôle qualitatif des matériaux – Émissaires pluviaux.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la restauration de ses émissaires pluviaux du secteur de la plage;

ATTENDU QUE Pour mener à terme ce type de projet, différents contrats de services professionnels doivent être octroyés, dont celui du contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics est allé en appel d'offres sur invitation auprès de trois firmes spécialisées, savoir :

- Laboratoire de la Montérégie	10 960.57 \$
- Exp	11 533.37 \$
- SOLMA TECH	11 141.54 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l'offre de services de Laboratoire Montérégie pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux, en considération d'un montant de 10 960.57 \$, taxes incluses.

Adopté

20.08.8.2

Renouvellement d'équipement nautique – Sécurité.

ATTENDU QUE Le conseil municipal, en date du 8 octobre 2019, a entériné la résolution 19.10.12.3 autorisant la signature d'un projet d'optimisation de la spécialité sauvetage sur plan d'eau en collaboration avec le SSI de Roxton Pond dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE Le ministère des affaires municipales et de l'habitation a octroyé, par le biais d'une lettre envoyée le 24 février 2020 et signée par Mme Andrée Laforest, une aide financière maximale de 50 000\$ au projet commun avec le SSI de Roxton Pond, somme qui sera répartie au prorata des dépenses réelles de chacune des municipalités et que la somme d'engagement financier de la part de notre service est prévue dans la planification financière annuelle;

ATTENDU QUE Nous sommes à la première étape d'acquisition du matériel;

ATTENDU QUE La direction a procédé à l'analyse du besoin et que le besoin a été adressé dans la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE Qu'il a qu'un seul dépositaire d'embarcation de type Uma.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur SSI, accepte la soumission L'arsenal pour l'embarcation de type Uma pour la somme de 35 000 \$, plus taxes, soit un montant de 40 241.25 \$, taxes et transport inclus à être payé en partie par la subvention et par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

20.08.8.3

Renouvellement d'équipement nautique – Moteur.

ATTENDU QUE Nous avons en place, depuis 2009, des équipements nautiques;

ATTENDU QUE Nous procédons au renouvellement à la suite de la subvention du ministère de la sécurité publique;

ATTENDU QUE La somme requise provient d'une partie de la subvention de 20 000\$;

ATTENDU QUE La municipalité s'est engagée à déboursier 30 000\$ sur trois ans afin de se conformer au programme de subvention;

ATTENDU QUE Pour le moteur pour l'embarcation Uma, la direction du service a procédé à une demande de soumissions à :

- Moto Thibault : 4 872.97\$ et à Embarcations 4 Saisons : 3 975\$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du SSI, accepte la soumission d'Embarcations 4 Saisons pour la somme de 3 975 \$ avant taxes, soit un montant de 4 570.25 \$, taxes et transport inclus.

Adopté

20.08.8.4

Renouvellement d'équipement nautique – Sécurité – Remorque.

ATTENDU QUE Nous avons en place, depuis 2009, des équipements nautiques;

ATTENDU QUE Nous procédons au renouvellement, à la suite de la subvention du ministère de la sécurité publique et que la somme requise provient d'une partie de la subvention de 20 000\$;

ATTENDU QUE La municipalité s'est engagée à déboursier 30 000\$ sur trois ans.

ATTENDU QUE Pour la remorque de l'embarcation Uma, la direction du service a procédé à un appel d'offres de soumissions, savoir :

- L'arsenal : 1 205\$ et Pomerleau Les Bateaux 1 050\$.

En conséquence
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Le Conseil, sur recommandation du directeur du SSI accepte la soumission de Pomerleau Les Bateaux au montant de 1 049 \$ plus taxes, soit une somme de 1 206.08 \$, taxes et transport inclus.

Adopté

20.08.8.7

Étude hydrogéologique préliminaire – Parc industriel Horizon.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo désire procéder à une vérification du potentiel aquifère dans le secteur du parc industriel Horizon;

ATTENDU QUE L'objectif visé est d'établir si ce secteur est en mesure de fournir aux futures entreprises la possibilité de s'approvisionner en eau en exploitant la nappe aquifère;

ATTENDU QU' À cet effet, une soumission a été demandée à la firme de génie-conseil Akifer, laquelle a déposé une offre au montant de 2 874.37 \$, taxes incluses pour l'étude hydrogéologique préliminaire requise.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la soumission PR20-350 d'Akifer au montant
de 2 874.37 \$, taxes incluses, pour les services qui y sont énumérés.

Adopté

20.08.9

Aménagement et urbanisme

20.08.9.1

Permis pour installer une aire de bio-rétention.

ATTENDU QUE Les règlements relatifs à l'urbanisme prévoient
que le coût d'un permis pour effectuer des travaux
d'aménagement paysager est de 20 \$;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, en partenariat avec la MRC
La Haute-Yamaska et Les Amis du bassin versant
du Lac Waterloo, offre une subvention aux
citoyens souhaitant doter leur terrain d'une aire de
bio-rétention;

ATTENDU QU' Afin d'être conséquent avec ce programme et en
favoriser la popularité, les instances municipales
souhaitent qu'aucun coût ne soit rattaché à ce type
précis de permis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la gratuité de l'émission des permis
pour les bassins de bio-rétention.

Adopté

20.08.9.2

PIIA, Revêtement toiture, 4384 Foster.

ATTENDU QUE Le propriétaire du 4384 rue Foster a trouvé une
couleur de peinture pour son toit en métal qui se
rapproche du rouge vin, les briques rouges du
secteur, avec un ton de rouge moins vif,
échantillons de couleur à l'appui soit le rouge
Harvester 635-735 de Corrostop Ultra;

ATTENDU QUE Les membres du CCU soulignent le
rapprochement du citoyen aux conseils du CCU.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve la couleur
proposée par le propriétaire du 4384 rue Foster pour la toiture de son
immeuble.

Adopté

20.08.9.3

PIIA, Balcon couvert 899 Western.

ATTENDU QUE Des dommages au balcon couvert (infiltration d'eau) sur la propriété ont nécessité sa démolition et les rénovations proposées vont être une reconstitution du balcon couvert d'antan, en conservant les mêmes couleurs (blanc coquille d'œuf) et les mêmes éléments architecturaux.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de rénovation de l'immeuble sis au 899 rue Western, tel que présenté.

Adopté

20.08.9.4

PIIA Affichage, 5470 Foster.

ATTENDU QU' Un projet de jeu d'évasion est en voie de réalisation;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal a reçu les plans et devis de l'affichage de l'entreprise, « Immersium » : Il s'agit d'une enseigne en aluminium noir avec lettres découpées et lumières LED pour un éclairage « en canal ». La couleur proposée est un lettrage mauve sur fond noir;

ATTENDU QUE, Le directeur de l'urbanisme souligne le caractère innovant de cette technologie et l'importance de revoir la réglementation pour donner suite à la consultation publique sur l'affichage en 2019;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont ouverts à l'idée d'un affichage qui a un cycle de couleurs, tant que les changements se font lentement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve l'enseigne, telle que proposée par le demandeur, pour le commerce.

Adopté

20.08.9.5

PIIA - Affichage 5151 Foster.

ATTENDUQU' Un nouveau commerce a fait l'objet d'une demande de permis d'usage et d'affichage, situé au 5151, rue Foster;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal a reçu les plans et devis pour l'affichage de l'entreprise, et que les matériaux et le style de lettrage répondent aux normes et règlements en vigueur;

ATTENDU QUE L'entreprise ajoutera aussi 2 banderoles dans les 2 fenêtres au côté de l'entrée, et que ces banderoles respectent le pourcentage de couverture maximum de la surface;

ATTENDU QUE Le concept d'affichage respecte les exigences du règlement sur les PIIA ainsi que le règlement de zonage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet d'affichage pour la 'Boutique Marie-Julie.'

Adopté

20.08.9.6

PIIA – Affichage - 5159 Foster.

ATTENDU QU' Un nouveau commerce de service (bureau de comptabilité) a fait l'objet d'une demande de permis d'usage et d'affichage, situé au 5159, rue Foster;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal a reçu le devis et les plans pour l'affichage de l'entreprise, et que les matériaux et le style de lettrage répondent aux normes et règlements en vigueur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet d'affichage pour le bureau de comptable de N. Richard Nareau.

Adopté

20.08.9.7

PIIA - rue de l'Escaut lot 6 373 966/6 373 967.

ATTENDU QUE Le CCU doit traiter des demandes de choix de couleurs proposées par Les entreprises Lachance Inc. pour les constructions neuves dans la zone concernée;

ATTENDU QUE L'entreprise a fait tenir les plans et les matériaux proposés au service de l'urbanisme,

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés respectent les orientations du plan d'urbanisme et ne causeront aucun préjudice au voisinage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le choix de couleurs et matériaux pour les constructions jumelées plein pied.

Adopté

20.08.9.8

PIIA - rue de l'Escaut lot 6 373 995/6 373 996.

ATTENDU QUE Le CCU doit traiter des demandes de choix de couleurs proposées par Les Entreprises Lachance Inc. pour les constructions neuves dans la zone concernée;

ATTENDU QUE L'entreprise a fait tenir les plans et les matériaux proposés au service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE Ce modèle de maison (2 étages) ne sera pas à côté des jumelés plein pied mais bien de l'autre côté de la rue;

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés respectent les orientations du plan d'urbanisme et ne causeront aucun préjudice au voisinage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le choix de couleurs et matériaux pour les constructions jumelées à deux étages.

Adopté

20.08.9.9

PIIA Construction rue Foster – Morin.

ATTENDU QUE Messieurs Robitaille et Cournoyer ont fait la présentation du projet de construction neuve de M. Morin ; un bâtiment de 12 logements avec un stationnement souterrain ;

ATTENDU QU' Il y a eu une clarification sur le rôle et la composition du comité de démolition. (La construction du bâtiment va nécessiter la démolition de la maison située à l'avant du terrain, et le bâtiment sera accessible par une longue entrée de cour) ;

ATTENDU QUE L'installation du bâtiment sera sujette aux tests de portance, surtout en bord de l'eau ;

ATTENDU QUE Le PIIA spécifie un maximum de 3 types de revêtement et le projet de M. Morin en compte 4 ; vu la taille du projet et l'harmonie des couleurs proposées, le CCU est favorable à l'acceptation du projet de M. Morin ;

ATTENDU Les matériaux proposés :

- Revêtement métallique déclin de 6po, pose verticale, série versa de Mac Métal couleur blanc titanium ;
- Revêtement métallique déclin de 6po, pose verticale, série versa de Mac Métal couleur frêne gris ;
- Revêtement métallique déclin de 12po, pose verticale, série versa de Mac Métal couleur anthracite ;
- Revêtement de brique, série Roxton de couleur noir minuit

- Solin métallique prépeint, couleur noir
- Maçonnerie de pierres architecturales, modèle Halifax de Imper Stone.

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés respectent les orientations du plan d'urbanisme et ne causeront aucun préjudice au voisinage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le choix de couleurs et matériaux pour la construction du 12-plex « Le Napoléon. »

Adopté

20.08.9.10

PIIA Construction - lot 10 Parc industriel.

ATTENDU QUE M. Jean-Philippe Robitaille a présenté les plans pour un nouveau bâtiment industriel sur la rue Nadeau, dans Le parc industriel, lequel servira à l'entreposage de l'agrégat d'une compagnie d'excavation;

ATTENDU QUE Les plans de bâtiment et les couleurs proposées respectent les orientations du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE Le lot en question est situé à côté de la zone de conservation, donc l'aménagement du site et la re végétalisation du site feront l'objet de consultation en PIIA;

ATTENDU QUE, Pour l'entreposage des matériaux et d'agrégat, le bâtiment recouvert d'un dôme proposé ne respecte pas les orientations du plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le choix de couleurs et plans de construction du bâtiment principal pour le lot #10 du parc industriel Horizon.

Adopté

20.08.9.11

PIIA - 6 rue Saint-Patrick.

ATTENDU QUE Le propriétaire du 6 rue St-Patrick souhaite rénover la partie du bâtiment qui a actuellement un toit plat, pour y installer une charpente de 5/12 et refaire la couverture du toit au complet avec des bardeaux d'asphalte noir.

ATTENDU QUE Les changements proposés respectent les orientations du plan d'urbanisme et ne causeront aucun préjudice au voisinage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve les travaux de
rénovation tels que présentés pour le 6 rue Saint-Patrick.

Adopté

20.08.10

Service du greffe

20.08.10.1

Modification du règlement 18-909 décrétant une dépense de 542 522 \$ pour la toiture de l'aréna Jacques-Chagnon.

ATTENDU QUE Le règlement 18-909 autorisant des travaux de
542 522 \$ et décrétant un emprunt de 542 522 \$
à cette fin a été adopté par le Conseil lors de la
séance du 10 juillet 2018;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a demandé une contre-
expertise à une firme d'architecte spécialisée en
toiture afin de s'assurer d'une réfection optimale;

ATTENDU QUE, Suite au rapport de ladite firme, des modifications
ont été apportées aux plans et devis et que ceci a
entraîné des coûts supplémentaires;

ATTENDU QU' Un règlement d'emprunt peut être modifié par
résolution lorsque la modification ne change pas
l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle
n'augmente pas la charge des contribuables.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que l'article 2 du règlement 18-909 soit remplacé par le suivant :
« Article 2 Le conseil de la Ville de Waterloo est
autorisé à dépenser une somme de 592 773\$ pour les fins du
présent règlement. »

Que l'article 3 du règlement 18-909 soit remplacé par le suivant :
« Article 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues
par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter
une somme de 542 522\$ sur une période de 20 ans et à
affecter une somme de 50 251\$ provenant des surplus non
affectés. »

Adopté

20.08.10.2

Services du greffe – Vente pour taxes.

ATTENDU QUE Certains propriétaires omettent depuis plusieurs
mois, voire quelques années, d'acquitter leurs
taxes municipales;

ATTENDU QUE La loi prévoit des recours légaux en pareilles
circonstances, savoir, la vente de l'immeuble
visé, pour taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo autorise le Greffier à effectuer toute
démarche et à signer tout document dans le but de mener à terme la
vente pour taxes des immeubles visés.

Adopté

20.08.10.3

Adoption du budget révisé de Transport adapté pour nous Inc.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo fait partie des huit
municipalités desservies par l'organisme
Transport adapté pour nous Inc.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le plan d'optimisation des ressources
mis en place lors de la pandémie de la COVID-19.

Que le Conseil accepte le budget révisé 2020 de l'organisme.

Que le Conseil est d'accord à ce que Transport adapté pour nous Inc.
dépose une demande d'aide financière au Programme d'aide
d'urgence au transport collectif des personnes du Ministère des
Transports pour l'année 2020.

Adopté

20.08.10.4

Modification de la politique de subventions aux loisirs.

ATTENDU QUE La Ville s'est dotée, en janvier 2011, d'une
politique de subvention aux participants d'activités
de loisir, qu'elle a été actualisée lors de la séance
ordinaire du conseil municipal du 12 novembre
2019;

ATTENDU QUE La Ville a signé une entente tripartite avec la Ville
de Bromont et l'association de hockey mineur
Brome-Yamaska (AHMBY) dans laquelle elle
s'engage à ne plus facturer les heures de location
de glace à l'aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE La Ville souhaite, par souci d'équité, ne plus
facturer les heures de location de glace à l'aréna
Jacques-Chagnon pour le Club de patinage
artistique (CPA) de Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville, en supprimant les frais de location de
glace à l'aréna Jacques-Chagnon pour l'AHMBY
et le CPA de Waterloo, se prive d'un revenu non
négligeable;

ATTENDU QUE L'AHMBY et le CPA de Waterloo réduisent leurs
frais d'inscriptions pour faire suite à l'annulation
des frais de location de glace à l'aréna Jacques-
Chagnon par la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte de modifier la politique de subventions aux participants d'activités de loisir et d'ajouter les sports de glace dans la section 4 qui précise les restrictions en énumérant les activités pour lesquelles la subvention n'est pas applicable.

Adopté

20.08.11

Ressources humaines

20.08.11.1

Signature des protocoles 4 et 5 de la Convention collective.

ATTENDU QUE Le protocole d'entente 4 visant la création d'un poste de chef d'équipe et mécanicien en charge aux travaux publics, col bleu a été soumis au Conseil;

ATTENDU QUE Le protocole d'entente 5 visant la majoration des primes de disponibilité au service des travaux publics pour les jours de fins de semaine et les jours fériés a été soumis au Conseil.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le greffier à signer les protocoles d'entente 4 et 5 tels que soumis.

Adopté

20.08.11.2

Nomination au comité environnemental.

ATTENDU QUE Dans le cadre d'une perspective de développement durable, la Ville a mis sur pied un comité environnemental;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'y nommer un représentant du département d'urbanisme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la nomination de monsieur Marc Cournoyer au comité environnemental.

Adopté

20.08.11.3

Embauche à l'aréna – Préposé aux opérations.

ATTENDU QUE Monsieur Joël Chagnon, préposé aux opérations à l'aréna permanent à temps plein, s'est prévalu d'un congé sans solde d'une durée de douze (12) mois et que de ce fait, la Ville doit combler ce poste en procédant à l'embauche d'un préposé aux opérations à l'aréna temporaire à temps plein;

- ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'affichage de ce poste à l'interne du 11 au 17 juin 2020, et ce, afin de se conformer à l'article 30.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;
- ATTENDU QUE La Ville a fait paraître une offre d'emploi pour ce poste dans l'édition du 13 juin 2020 de *La Voix de L'Est*, ainsi que sur les sites Internet de la Ville de Waterloo, du RIMQ et de Québec municipal du 12 au 26 juin 2020 inclusivement;
- ATTENDU QUE Lors de l'affichage de ce poste à l'interne, un seul employé a apposé sa signature sur le document affiché à l'hôtel de ville dans les délais prescrits et que celui-ci a été embauché pour le remplacement d'un autre congé sans solde d'une durée de douze (12) mois (résolution 20.07.11.3).
- ATTENDU QUE, Suite à cette parution, 2 candidats de l'externe ont été rencontrés par le contremaître et le directeur des travaux publics ainsi que par la conseillère en ressources humaines;
- ATTENDU QU' Après analyse des réponses obtenues lors des entrevues, un candidat s'est démarqué, à savoir monsieur Frédéric Grondin.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil procède à l'embauche de monsieur Frédéric Grondin au poste de préposé aux opérations à l'aréna temporaire à temps plein du 31 août 2020 au 30 juillet 2021. Ce poste est non-syndiqué et le taux horaire est établi par la politique des employés non-syndiqués.

Adopté

20.08.11.4

Embauche journalier classe B.

- ATTENDU QUE Monsieur Yan Rodrigue, journalier classe B de nuit permanent à temps plein aux travaux publics, a obtenu le poste d'inspecteur municipal adjoint;
- ATTENDU QUE Suite au changement de poste de monsieur Rodrigue le 20 juillet 2020, un poste de journalier classe B de nuit permanent à temps plein aux travaux publics est à combler;
- ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'affichage de ce poste à l'interne du 15 au 21 juillet 2020 inclusivement, et ce, afin de se conformer à l'article 30.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;
- ATTENDU QU' Aucun employé à l'interne n'a signé l'affichage dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE La Ville a fait paraître une offre d'emploi pour ce poste dans l'édition du 18 juillet 2020 de *La Voix de L'Est*, ainsi que sur les sites Internet de la Ville de Waterloo, du RIMQ et de Québec municipal du 17 au 31 juillet 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE Suite à cette parution, un candidat, soit monsieur Maxime Grondin, a été rencontré par le directeur des travaux publics et la conseillère en ressources humaines;

ATTENDU QU' Après analyse des réponses obtenues lors de l'entrevue, Monsieur Grondin s'est qualifié pour le poste.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Maxime Grondin au poste de journalier classe B de nuit permanent à temps plein aux travaux publics à l'échelon 1 de ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo. Ce dernier débutera le lundi 24 août 2020.

Adopté

20.08.12

Loisirs et vie communautaire

20.08.12.1

Reconnaissance d'organisme – Volet III.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes œuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a reçu les demandes de reconnaissance d'organisme, savoir :

- Centre d'art l'engrenage
- As de sable

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la reconnaissance des organismes ci-dessus mentionnés.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

M. Paul-Émile Métivier, 250 rue Bellevue demande s'il y aura du hockey Senior cette année. Il demande également s'il y aura un événement pour l'Halloween.

M. Xavier Guillaud, 899 rue Western demande à quel moment l'intersection Western et Allen a été abaissée.

M. Rémi Raymond, 15 rue D'Anvers questionne sur la formation en lien avec le nouveau bateau du service incendie.

Il demande à ce que la vitesse soit réduite dans le secteur du terrain de soccer derrière l'aréna.

Traverse pour vélo sur la rue Foster – route 112.

Pour la nouvelle piste cyclable de la rue Western, est-ce qu'il y aura des feux de circulation ou autre signalisation à l'intersection Horizon – Western.

Qu'est-ce qui sera fait pour l'utilisation des freins moteurs sur le chemin de l'Horizon?

Déversement sur le lac durant la fin de semaine.

Suite à la réunion tenue le 4 août 2020 en lien avec la coupe d'arbres, il exprime ses remerciements à la Ville et principalement à Marc Cournoyer pour avoir été proactif.

Paul-Émile Métivier, 250 rue Bellevue – Traverse de piétons.

Xavier Guillaud, 899 rue Western – Traverse de piétons intersection Foster et Allen.

Samuel Lavertu, 6 rue St-Patrick demande des informations sur sa demande de permis.

20.08.13

Varia

20.08.14

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 18 août 2020 est levée à 19h43

20.08.15

Prochaine assemblée

Mardi, le 15 septembre 2020 à 19 heures.

Maire

Greffier